



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°60-23

Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'opération façade à Monsieur BAILLY Pierre

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothee RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

Par la délibération n°80/18 du 1er octobre 2018, la commune a approuvé la mise en place d'une opération Façade pour la valorisation et la revitalisation du centre-bourg.

Le règlement définit trois zones avec trois niveaux de subventions :

- Zone 1 : les abords immédiats de l'église St Pierre, avec des travaux subventionnables à hauteur de 40% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€ ;
- Zone 2 : le bourg historique, avec des travaux subventionnables à hauteur de 30% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€ ;
- Zone 3 : les secteurs périphériques, avec des travaux subventionnables à hauteur de 20% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€.

Dans ce cadre, Monsieur BAILLY Pierre, propriétaire de la maison située 1 chemin de la Salette à Mornant, sollicite une subvention de la commune pour des travaux de rénovation de sa façade est.

Monsieur BAILLY a déposé une demande de déclaration préalable 069 141 22 000 86 ayant fait l'objet d'une non-opposition le 14 juin 2022.

Située en zone 3, ces travaux sont subventionnables à hauteur de 20% du coût total des travaux, plafonné à 15 000€ TTC.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune.

La subvention s'élève à 990 € basée sur devis d'un montant de 4 950 € TTC de l'entreprise SARICA PRO FACADES en date du 04/05/2022.

II. LA PROPOSITION

Vu la délibération n°80/18 du Conseil Municipal du 1er octobre 2018 portant approbation de la mise en place d'une opération façade, et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières de la commune ;

Vu la demande déposée par Monsieur BAILLY Pierre, relative au projet de rénovation de façade du 1 chemin de la Salette à Mornant ;

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la subvention aux travaux d'amélioration et de valorisation prévu par la Commune ;

Considérant que la commune de Mornant attribue une aide de 20% du montant des travaux TTC subventionnable plafonné à 15 000 € TTC ;

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au Budget 2023, et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Gaël DOUARD,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à M. BAILLY Pierre d'un montant de 990€ dans le cadre de travaux de rénovation de la façade du 1 chemin de la Salette à Mornant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PEFER